

Les infos de la Ville de Seraing

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS : POURSUIVONS TOUS NOS EFFORTS DÉJÀ SI NOMBREUX

Comme vous le savez, les nouvelles règles imposées par le comité de concertation ont notamment permis aux commerces non essentiels de rouvrir totalement leurs portes dès ce 1er décembre.

Une excellente nouvelle pour l'ensemble des commerçants qui, à l'approche des fêtes de fin d'année, espèrent accueillir de nombreux clients. Malgré tout, le coronavirus fait malheureusement toujours partie du quotidien de la population. Par conséquent et en dépit de ces mesures positives, ces établissements devront impérativement respecter des conditions strictes en matière d'hygiène.

Pour rappel:

- le strict respect des règles de base, comme se laver les mains, garder ses distances, porter un masque ;
- les mesures de prévention doivent être annoncées de manière visible pour tous les visiteurs y compris le personnel et les fournisseurs ;
- du gel désinfectant pour les mains doit être disponible à l'entrée ; toute personne qui entre dans le magasin doit se désinfecter les mains ;
- le personnel reçoit une formation appropriée ;

- le shopping se fait individuellement avec un adulte par séance de shopping. La compagnie d'enfants jusqu'à l'âge de 18 ans inclus est limitée autant que possible ;
- une visite de magasin est aussi brève que possible et dure au maximum 30 minutes ;
- le magasin est également responsable de la gestion de la file d'attente à l'extérieur du magasin. Une surveillance de la clientèle qui attend à l'extérieur du magasin doit être organisée de manière à ce que les règles de distanciation physique soient respectées. L'organisation à l'extérieur du magasin se fait selon les directives des autorités locales.

Les conditions portent également sur le nombre maximal de clients par mètre carré de surface accessible :

- pour les magasins, s'applique la norme d'un client par 10 m² de surface accessible ;
- les magasins de moins de 20 m² accueillent au maximum 2 clients en même temps, à condition que les règles de distanciation soient respectées ;
- les grands magasins de plus de 400 m² doivent obligatoirement prévoir un contrôle d'accès ;

- l'accès aux centres commerciaux, aux rues commerçantes et aux parkings est organisé par les autorités communales compétentes, conformément aux instructions de la ministre de l'Intérieur, de manière à respecter les règles de distanciation, en particulier le maintien d'une distance de 1,5 mètre entre chaque personne.

Des exigences qui devront logiquement être appliquées par les commerçants qui comptent également sur la solidarité et le civisme de leurs visiteurs. En effet, la Ville de Seraing rappelle qu'il est impératif que l'effort soit partagé et ne surtout pas être relâché, sous peine de potentiellement vivre une troisième vague.

Même si elle est tout à fait consciente de l'implication de chacune et chacun d'entre vous dans la lutte contre le Covid-19 durant cette année 2020 et qu'elle vous en remercie, elle tient à souligner qu'il est impératif de poursuivre sur cette voie en respectant scrupuleusement les règles générales imposées et plus particulièrement celles relatives aux six règles d'or:

- lavons-nous régulièrement les mains;
- limitons les contacts rapprochés;
- maintenons les distances de sécurité (1M50) et/ou portons un masque;

- faisons attention aux personnes vulnérables, plus susceptibles de contracter le COVID;
- préférons des activités en extérieur;
- respectons les règles sur les rassemblements (à savoir qu'ils sont toujours limités à 4 personnes maximum sur la voie publique; celles-ci sont toutefois obligées de respecter la distanciation sociale).

En parallèle à ces recommandations essentielles, la Ville de Seraing vous rappelle également que le port du masque est un moyen de contrer la propagation de la maladie. Le porter est donc toujours utile pour préserver votre bien-être mais également celui des autres. A Seraing, nous ne pouvons donc que vous recommander de le porter à chacun de vos déplacements en dehors de votre domicile. Plus vous le porterez et plus vous aurez de chances de vous protéger, vous et vos proches.

L'entité sérésienne espère que ces différents rappels vous seront utiles et qu'ils vous permettront d'y voir plus clair dans les mesures à respecter. Elle ne peut donc que vous inviter à poursuivre vos efforts déjà si nombreux.

L'ABBÉ MAX DESSART S'EST ÉTEINT PAISIBLEMENT CE SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020

L'abbé Max Dessart, plus communément appelé « frère Max », est né le 26 mai 1930 à Villers Saint-Siméon.

Aîné d'une famille de 4 enfants, où papa était instituteur et maman mère au foyer, il trouvera sa vocation assez « naturellement », notamment grâce à son environnement familial et aux différents prêtres rencontrés durant ses études secondaires au Collège Saint-Barthélemy.

Entré au séminaire à 18 ans, il va parfaire sa vocation durant plusieurs années en étudiant notamment la philosophie et la théologie.

C'est le 8 décembre 1954, à 24 ans à peine, que Frère Max est ordonné prêtre à la cathédrale de Liège.

D'abord vicaire à Amay durant douze années (1955-1967), il devient, en 1967, curé à Neuville-Domaine. Pendant cinq ans – ses cinq plus belles années de prêtrise comme il aimait à le dire – il

va réussir à concilier les habitants du quartier, croyants et non-croyants, afin qu'une église soit érigée dans le village. Peu de temps après et grâce au travail d'équipe de trois associations, la salle commune du « Coude-à-coude » est également créée.

Puis, de 1972 à 2000, il sera curé à Lize St-Joseph, dans le quartier des Biens-Communaux à Seraing. Il y vivra avec un autre prêtre, selon la vocation du Prado, association fraternelle de prêtres qui préconise la vie « en

équipe » pour être encore davantage au service et à l'écoute des plus pauvres.

Par ailleurs, il fondera le « Téléservice », avec plusieurs personnes laïques, pour apporter une aide, écouter, orienter, et



essayer de réinsérer socialement les personnes précarisées.

Devenu prêtre auxiliaire en 2000, il participe activement à l'accompagnement des malades et de leur famille. Particulièrement

présent à l'hôpital du Bois de l'Abbaye, il mettra un point d'honneur à écouter,

partager et aider spirituellement toutes ces personnes touchées de près ou de loin par la maladie.

Toujours dans cette philosophie d'œuvrer en faveur des plus démunis, n'oublions pas de rappeler qu'il fut l'un des membres fondateurs, à l'instar de Feu Guy Mathot et de Francis Bekaert, actuel Bourgmestre de Seraing, de l'AS-BL « Un Toit Pour la Nuit ».

Selon ses propres dires, il ne regrette rien et aurait signé à deux mains pour tout recommencer : disponible, simple, affable et bienveillant, il était totalement ancré dans la réalité et ouvert à chacun, qu'il soit croyant ou non.

Résident depuis 2017 à la maison de repos « Eglantine », Frère Max vivait simplement parmi les autres, parmi les siens... Il s'est éteint paisiblement ce samedi 21 novembre 2020.